0.a. Objectif

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

0.b. Cible

Cible 5.2 : Éliminer toutes les formes de violence à l'égard de toutes les femmes et de toutes les filles dans les sphères publique et privée, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

0.c. Indicateur

Indicateur 5.2.2: Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant subi des violences sexuelles de la part de personnes autres qu'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents, selon l'âge et le lieu de survenance

0.e. Mise à jour des métadonnées

2017-07-09

0.f. Indicateurs connexes

- 5.2.1 : Proportion de femmes et de filles de 15 ans ou plus qui ont déjà été en couple et qui ont été victimes de violence physique, sexuelle ou psychologique de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, par forme de violence et par âge
- 11.7.2 : Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, selon le sexe, l'âge, l'état d'invalidité et le rythme d'occurrence, au cours des 12 derniers mois
- 16.1.3 : Proportion de la population ayant subi des violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 derniers mois
- 16.2.3 : Proportion de jeunes femmes et de jeunes hommes âgés de 18 à 29 ans qui ont été victimes de violence sexuelle d'ici l'âge de 18 ans

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Division de la statistique des Nations Unies (DSNU)

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

1.a. Organisation

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Division de la statistique des Nations Unies (DSNU)

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

2.a. Définition et concepts

Définition:

Cet indicateur mesure le pourcentage de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus qui ont été victimes de violence sexuelle de la part de personnes autres qu'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois.

La définition de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles est présentée dans la section suivante (Concepts).

Concepts:

Selon la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993), la violence à l'égard des femmes est « Tout acte de violence sexiste qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des dommages ou des souffrances physiques, sexuels ou psychologiques pour les femmes, y compris les menaces de tels actes, la coercition ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée. La violence à l'égard des femmes s'entend, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants : [...], la violence physique, sexuelle et psychologique qui se produit au sein de la communauté en général, y compris le viol, les abus sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, la traite des femmes et la prostitution forcée [...] ». Voir ici pour la définition complète (en anglais): http://www.un.org/documents/ga/res/48/a48r104.htm

La violence sexuelle est définie comme tout type de comportement sexuel nuisible ou non désiré qui est imposé à quelqu'un. Cela comprend les actes de contact sexuel abusif, l'engagement forcé dans des actes sexuels, les tentatives ou les actes sexuels accomplis sans consentement, l'inceste, le harcèlement sexuel, etc. Cependant, dans la plupart des enquêtes qui recueillent des données sur la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles, par des non-partenaires, les informations recueillies se limitent à forcer une personne à avoir des rapports sexuels quand elle ne le veut pas, ainsi qu'à tenter de forcer une personne à accomplir un acte sexuel contre sa volonté ou à tenter de la forcer à avoir des rapports sexuels.

Pour une définition plus détaillée de la violence sexuelle à l'égard des femmes, consulter les lignes directrices *Guidelines for Producing Statistics on Violence against Women - Statistical Surveys* (ONU, 2014).

3.a. Sources de données

Les principales sources de données sur la prévalence de la violence entre partenaires intimes sont (1) les enquêtes nationales spécialisées consacrées à la mesure de la violence à l'égard des femmes et (2) les enquêtes internationales auprès des ménages qui comprennent un module sur les expériences de violence chez les femmes, comme l'EDS.

Bien que les données administratives provenant de la santé, de la police, des tribunaux, de la justice et des services sociaux, entre autres des services utilisés par les survivantes de violence, puissent fournir des informations sur la violence à l'égard des femmes et des filles, elles ne produisent pas de données sur la prévalence, mais plutôt des données sur l'incidence ou le nombre de cas reçus ou signalés à ces services. Nous savons que de nombreuses femmes victimes de violence ne signalent pas la violence et que celles qui le font ont tendance à n'être que les cas les plus graves. Par conséquent, les données administratives ne doivent pas être utilisées comme source de données pour cet indicateur.

Pour plus d'informations sur les pratiques recommandées dans la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes, consulter: *UN Guidelines for Producing Statistics on Violence against Women - Statistical Surveys* (ONU, 2014).

3.b. Méthode de collecte des données

Un Groupe interinstitutions sur les données sur la violence à l'égard des femmes et son Groupe consultatif technique sont en cours de création (conjointement par l'OMS, ONU Femmes, l'UNICEF, la DSNU et le FNUAP) pour établir un mécanisme permettant de compiler des données harmonisées au niveau des pays sur cet indicateur.

3.c. Calendrier de collecte des données

Non disponible

3.d. Calendrier de diffusion des données

Non disponible

3.e. Fournisseurs de données

Les bureaux nationaux de statistique (dans la plupart des cas) ou les ministères d'exécution/autres organismes gouvernementaux qui ont mené des enquêtes nationales sur la violence à l'égard des femmes et des filles.

3.f. Compilateurs des données

ONU Femmes, UNICEF, DSNU, OMS, FNUAP

4.a. Justification

La violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des formes les plus répandues de violations des droits de l'homme dans le monde. Les données probantes ont montré qu'à l'échelle mondiale, on

Page: 3 of 6

estime que 7 % des femmes ont été agressées sexuellement par une personne autre qu'un partenaire à un moment donné de leur vie (OMS et coll., 2013). Disposer de données sur cet indicateur aidera à comprendre l'étendue et la nature de cette forme de violence et à élaborer des politiques et des programmes appropriés.

4.b. Commentaires et limites

Comparabilité:

La disponibilité de données comparables demeure un défi dans ce domaine, car de nombreux efforts de collecte de données se sont appuyés sur différentes méthodologies d'enquête et ont utilisé différentes définitions de la violence sexuelle et différentes formulations de questions d'enquête. Divers groupes d'âge sont également souvent utilisés. La volonté de discuter des expériences de violence et la compréhension des concepts pertinents peuvent également différer selon le contexte culturel, ce qui peut avoir une incidence sur les niveaux de prévalence déclarés.

Des efforts et des investissements seront nécessaires pour élaborer une norme et une définition de la violence sexuelle par des non-partenaires convenues au niveau international qui permettront une comparaison entre les pays.

Régularité de la production de données :

Depuis 1995, seuls quelque 40 pays ont mené plus d'une enquête sur la violence à l'égard des femmes et des filles. L'obtention de données sur la violence à l'égard des femmes et des filles est un exercice coûteux et long, qu'elles soient obtenues au moyen d'enquêtes indépendantes dédiées ou de modules insérés dans d'autres enquêtes. Cependant, ce ne sont pas toutes les enquêtes sur la violence à l'égard des femmes qui recueillent les informations sur la violence par des non-partenaires. Le suivi de cet indicateur avec une certaine périodicité peut être un défi si des capacités durables ne sont pas établies et si les ressources financières ne sont pas disponibles.

4.c. Méthode de calcul

Cet indicateur demande une ventilation selon le groupe d'âge et le lieu d'occurrence. Aucune définition et méthode standard n'a encore été convenue à l'échelle mondiale pour recueillir des données sur le lieu où la violence se produit, de sorte que cela n'est pas présenté à ce stade dans la méthode de calcul ci-dessous.

Nombre de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus qui ont été victimes de violences sexuelles de la part de personnes autres qu'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois divisé par le nombre de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus dans la population, multiplié par 100.

4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national et (ii) au niveau régional

• Au niveau national:

Lorsque les données d'un pays sont totalement manquantes, aucune estimation au niveau du pays n'est publiée.

• Aux niveaux régional et mondial :

Aucune imputation n'est faite dans les cas où les données par pays ne sont pas disponibles. Lorsque des chiffres régionaux et mondiaux sont présentés, des notes claires sur les limites des données sont fournies. Le nombre de pays inclus dans la moyenne est clairement indiqué.

4.g. Agrégations régionales

Les agrégats mondiaux sont des moyennes pondérées de toutes les sous-régions qui composent le monde. Les agrégats régionaux sont des moyennes pondérées de tous les pays de la région. Lorsque les données ne sont pas disponibles pour tous les pays d'une région donnée, les agrégats régionaux peuvent encore être calculés si le seuil minimal de couverture de la population est atteint. Le nombre de pays inclus dans la moyenne est clairement indiqué.

5. Disponibilité des données et désagrégation

Disponibilité des données :

Environ 100 pays ont mené des enquêtes nationales sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes ou ont inclus un module sur la violence à l'égard des femmes dans une enquête nationale auprès des ménages sur d'autres sujets, bien que tous n'incluent pas de données sur la violence sexuelle par des non-partenaires. De plus, toutes ces données ne sont pas comparables et, dans de nombreux cas, elles ne sont pas recueillies régulièrement.

Des données comparables sont disponibles pour un sous-échantillon de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans dans 37 pays à faible ou à moyen revenu.

Séries chronologiques:

Des séries chronologiques sont disponibles pour certains pays. Les séries chronologiques mondiales avec des données comparables ne sont pas encore disponibles.

Désagrégation:

En plus de l'âge et du lieu d'occurrence, le revenu et la richesse, l'éducation, l'origine ethnique (y compris le statut autochtone), le statut d'invalidité, l'emplacement géographique, la relation avec l'agresseur (y compris le sexe de l'agresseur) et la fréquence et le type de violence sexuelle (comme approximation de la gravité) sont suggérés comme variables souhaitées pour la désagrégation pour cet indicateur.

6. Comparabilité / Dérogation des normes internationales

Sources des divergences :

Seuls les chiffres publiés par pays sont utilisés.

7. Références et documentation

(Toutes les références sont en anglais)

URL:

http://evaw-global-database.unwomen.org/en

data.unicef.org

http://unstats.un.org/unsd/gender/default.html

Références:

- 1. Nations Unies, 2014. « Guidelines for Producing Statistics on Violence against Women Statistical Surveys ». Disponible à l'adresse :
- $https://unstats.un.org/unsd/gender/docs/guidelines_statistics_vaw.pdf$
- 2. Nations Unies, 2015. « The World's Women 2015, Trends and Statistics ». Disponible à l'adresse : https://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/worldswomen2015_report.pdf
- 3. Organisation mondiale de la Santé, Département de la santé et de la recherche génésiques, London School of Hygiene and Tropical Medicine, Conseil sud-africain de la recherche médicale, 2013. « Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence ». Disponible à l'adresse : https://www.who.int/publications/i/item/9789241564625
- 4. ONU Femmes. 2016. « Global Database on Violence against Women ». Disponible à l'adresse : http://evaw-global-database.unwomen.org/en
- 5. Portail de données de l'UNICEF « Violence against children » : http://data.unicef.org/child-protection/violence.html
- 6. Portail dédié de la DSNU sur l'ensemble minimal d'indicateurs de genre : http://genderstats.un.org/beta/index.html#/home
- 7. Portail dédié de la DSNU pour les données et métadonnées sur la violence à l'égard des femmes : http://unstats.un.org/unsd/gender/vaw/

Page: 6 of 6